



DEPARTEMENT  
de la  
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 22 mars 2024



REF : 2024 / 011

Nombre effectif et légal  
des Membres du Conseil  
Municipal : 23

Nombre des Membres en  
exercice : 23

Nombre des Membres  
présents à la séance : 21

Nombre des votants  
(présents + pouvoirs) : 23

*L'an deux mil vingt-quatre, le 22 du mois de mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 18 mars 2024.*

**Présents** : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. MULLER - Mme FION - Mme HERAULT - M. ROZE - Mme HUMBLLOT - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. VIALANEIX - Mme CHOMPRET - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. LEGENDRE - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA - Mme PATIN.

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer*

**Absents excusés** :

M. TAILLANDIER avait donné pouvoir à M. LAMBERT  
M. BOZETTI avait donné pouvoir à M. ROZE

**Absents** : NEANT

*Madame JEAN DIT PANNEL et Monsieur MATTERA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'ils ont acceptées.*

**OBJET : TRAVAUX D'URGENCE SUR LES VOIRIES DU CENTRE-VILLE**

Monsieur le Maire, explique le caractère urgent, de la réhabilitation des voiries du centre-ville.

Les voiries sont très abîmées et deviennent dangereuses pour les piétons, les cyclistes, et pour les véhicules.

Plusieurs axes sont prioritaires, la chaussée sera refaite en enrobés bicouches, les rues concernées sont :

- ✓ La rue Saint-Jacques,
- ✓ La rue des Marmouzets,
- ✓ La rue des Chanoines,
- ✓ La rue des Royaux,
- ✓ La rue Saunoise,
- ✓ La rue de l'Auditoire,
- ✓ La rue Marcand,
- ✓ La rue Gérard Schmitt,
- ✓ La rue Côte de Vecqueville,
- ✓ La rue de la Côte aux Vaches,
- ✓ Le parking du Lycée.

Il est également prévu une réserve divers menus travaux (point à temps, bordures...) pour pallier les désagréments des conditions météorologiques pour un montant de 50 000 €.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :**

- ② **D'approuver** la présente opération,
- ② **D'autoriser** Monsieur le Maire à lancer les consultations de marché afférente à ces opérations (marché de travaux et de maîtrise d'œuvre) et à solliciter les subventions auprès des partenaires,
- ② **De l'autoriser** à signer tout document concernant ces opérations et solliciter toute subvention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

